

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 24 OCTOBRE 2023
20 heures 30

OBJET :

24/10/2023 N°3
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°1

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 15 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un programme d'investissement « parcours mémoriel Martelanche », opération 163.

De ce fait, il présente les mouvements de comptes suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2138 (21) - 162 : Autres constructions	-4 500,00		
2181 (21) - 163 : installations générales, agencements et aménagements divers	4 500,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE




La secrétaire de séance,
Sylvie BAS



Publication en ligne le **13 NOV. 2023**